



La Réunion

Parc National

ARRIVÉE

le

21 AVR. 2009

Préfecture de la Réunion
Direction des Relations avec les Collectivités
Territoriales et du Cadre de Vie

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU PARC NATIONAL DE LA REUNION
27 mars 2009**

DECISION N° 2009-B04

**CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS (RÉSEAU GSM 3G) AU PITON MAÏDO**

Vu le Code de l'environnement, notamment les dispositions de l'article L. 331-15 relatives aux activités, travaux, constructions ou installations d'intérêt général ;
Vu le Décret n°2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de la Réunion, notamment son article 10 ;
Vu la délibération n° 2007-28 du Conseil d'administration du parc national de la Réunion en date du 9 novembre 2007, relative aux délégations de pouvoir du Conseil d'administration au bureau ;
Vu la demande formulée par Orange Réunion en date du 18 décembre 2008 ;
Vu l'avis émis par le Conseil Scientifique le 25 février 2009,

Le Bureau :

Autorise Orange Réunion à réaliser des travaux sur le site du Piton Maïdo (commune de Saint-Paul) consistant en :

- o Installation d'une armoire technique APM à l'intérieur du local technique de France Telecom ;
- o Installation d'une gaine en polyéthylène de diamètre 40 mm entre le local technique France Telecom et les antennes et remplacement de la gaine existante entre le local technique et le bord du rempart ;
- o Remplacement des deux antennes accrochées en haut du rempart par des antennes 3G ayant exactement le même aspect extérieur (dimension et couleurs) que les antennes existantes ;
- o Installation sur chacun des deux supports d'antennes d'un boîtier RRU de 64x38x20 cm peints de la même couleur que les antennes

Demande à ce qu'une attention particulière soit apportée lors des travaux à la population de *Phelsuma borbonica* (Lézard vert des Hauts), espèce protégée, et en particulier qu'aucun œuf de cette espèce ne soit détruit lors des travaux.

Demande à ce que le Parc national soit invité à l'ouverture des travaux, aux réunions de chantier et à la réception des travaux.

Le Directeur



Olivier ROBINET



Le Président



Daniel GONTHIER